



Déclaration FNEC-FP FO CAAS du 28 Juin 2022

Mesdames et Messieurs les membres de la CAAS,

Le Président Macron a annoncé la mise en place d'un « Conseil National de la Refondation ». C'est au tour du ministre Ndiaye de tenter sa « refondation » de l'École à travers une grande concertation, dès la rentrée prochaine, pour, dit-il, « sortir le système éducatif de la morosité ! »

Comme s'il suffisait de débattre école par école, quartier par quartier, pour en finir avec le délabrement de l'Éducation nationale et la paupérisation de ses personnels !

Le ministre souhaite convoquer les personnels, mais aussi les parents, les élus et les associations, pour « nouer des liens entre le scolaire et le périscolaire. »

Les personnels n'ont pas besoin de débattre établissement par établissement, service par service, du rôle de l'École, de leurs missions, de leurs statuts. Ils ne veulent pas d'une école territorialisée, bornée par l'horizon du quartier.

Ce que veulent les personnels, c'est la satisfaction de leurs revendications :

Ils veulent l'augmentation des salaires de tous les personnels et donc l'augmentation du point d'indice, à la hauteur des pertes subies depuis des années.

Ils veulent le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins.

Ils veulent le respect de leurs missions, définies dans le cadre du Statut général et de leurs statuts particuliers.

Ils veulent l'arrêt des mesures inégalitaires et en particulier la suppression du Bac Blanquer et de Parcoursup.

Ils ne veulent pas de l'expérimentation marseillaise généralisée : l'éducation doit rester nationale, laïque et républicaine.

La FNEC FP-FO n'accepte pas cette nouvelle « refondation » à la Macron-Ndiaye.

Elle fait le choix des revendications et de la résistance.

Association Préau :

L'engagement n°5 du Grenelle, l'atelier revalorisation du Grenelle et son axe 2, les statuts de Préau confirment la volonté du président Macron et de son ministre de s'attaquer directement au principe même du salaire différé et de l'action sociale dans l'éducation nationale. En mettant en place Préau avec les associations qui y adhéreront, en envisageant des « comité d'entreprises » par établissements, le ministre prévoit effectivement un transfert de gestion de l'action sociale depuis les instances statutaires vers l'association Préau.

La possibilité de créer un comité d'entreprise dans chaque établissement avec versement d'une enveloppe dédiée, gérée par l'établissement avec un référent en lien avec la DSDEN et le rectorat n'est pas acceptable.

L'action sociale est gérée par les instances statutaires : CNAS, CAAS, CDAS, CIAS, SRIAS. Ces instances doivent être maintenues et jouer pleinement leur rôle.

Rappelons que l'article 16 « Ressources » des statuts de l'association Préau mentionne que :

« Les ressources de l'association se composent :

- Des subventions de l'État ;
- Des cotisations et frais de gestion dont pourraient être redevables les membres usagers ;
- Des recettes provenant du paiement de certaines prestations par les membres usagers ;
- Des remboursements des prêts consentis par l'association ;
- Des dons manuels ;
- Des ressources créées à titre exceptionnel ;
- De toutes ressources autorisées par la loi. »

Il s'agit bien là d'une privatisation de l'action sociale.

L'action sociale n'est pas un marché. C'est pourtant un marché qui a été confié à la société Eden Red dont les offres concurrencent directement les SRIAS et dirigent les demandeurs de prestations vers des entreprises capitalistes, notamment pour la distribution.

Pour la FNEC FP-FO, cette association ne doit être financée ni sur le budget de l'action sociale ni sur la rémunération des personnels.

Notre fédération demande au ministre l'abandon de Préau, le maintien des instances statutaires d'action sociale CNAS, CAAS, CDAS et l'augmentation des budgets de l'action sociale afin que tous les personnels puissent bénéficier des prestations gérées par les instances statutaires à hauteur des besoins.

Concernant les secours exceptionnels, le montant maximal de ces aides est très disparate sur notre académie. Pour 2021 et 2022, il s'élève à 830€ pour le Lot, 1 000€ pour la Haute-Garonne, 1 200€ pour l'Ariège, l'Aveyron, le Tarn et Garonne, 1 500€ pour le Gers, 1 680€ pour les Hautes-Pyrénées, 2 000€ pour le Tarn.

830 €, 1 000€, c'est dérisoire !

Le montant maximal à la CDAS 31 n'a pas évolué depuis 2016 et a même diminué (en 2016 et 2019 3 dossiers avaient obtenu une aide exceptionnelle de 1 100€)

Pour la FNEC FP FO, les montants des secours exceptionnels doivent être relevés pour permettre aux personnels de faire face aux situations de plus en plus difficiles qu'ils rencontrent. Ils prennent de plein fouet la brutale augmentation du prix des carburants et des produits de première nécessité. Ces augmentations ont et auront des conséquences inacceptables.

Nous demandons une augmentation du montant maximal des secours exceptionnels équivalente à celle qui a été attribuée dans le département du Tarn soit 2 000€.

LA FNEC-FP FO revendique :

Pour le budget :

- L'augmentation des budgets dévolus à l'action sociale afin de permettre à tous les personnels d'accéder à hauteur de leurs besoins afin que les personnels accèdent à toutes les prestations ASIA, secours et PIM autres que les PIM enfant handicapé (qui représentent plus de 70% des dépenses engagées) ;
- Que l'AEH ait une dotation spécifique qui n'ampute pas l'action sociale ;
- L'alignement des sommes allouées sur celles du ministère des Finances ;

Face à l'inflation galopante :

- L'augmentation du taux journalier moyen de l'ISSR ;
- La revalorisation du paiement des frais de déplacement notamment en revalorisant les indemnités kilométriques pour tous les personnels placés sur des postes fractionnés ainsi que pour tout déplacement lié à des ordres de mission ;

Pour les postes :

- Le recrutement d'assistantes sociales et de personnels sous statut en nombre suffisant, de façon à satisfaire les demandes et les remplacements nécessaires ;
- L'attribution des moyens humains nécessaires pour que le comité médical et la commission de réforme départementaux soient réunis sans retard. Chaque agent doit pouvoir prétendre à la mise en œuvre de ses droits sans retard : rien que ses droits, mais tous ses droits ;
- Le recrutement au statut de la Fonction publique des AESH et des AED qui, rappelons-le, vivent au-dessous du seuil de pauvreté, pour leur permettre de bénéficier de TOUTES les prestations sociales ;
- La FNEC FP-FO revendique des recrutements de personnels administratifs sous statut de fonctionnaire d'État.

Pour les droits :

- Le droit pour les agents contractuels de bénéficier de toutes les prestations, quelle que soit la durée de leur contrat ;
- Le droit pour les agents de bénéficier de toutes les prestations, quelle que soit leur situation statutaire ;
- Le droit pour l'ensemble des fonctionnaires de l'état et agents contractuels de l'état de bénéficier de l'Action Sociale Interministérielle dès le premier mois et de l'action sociale ministérielle quelle que soit leur affectation et plus particulièrement dans les établissements autonomes ;
- L'égalité d'accès à l'action sociale pour tous les AESH, quel que soit l'établissement gestionnaire ;
- L'abandon des indices plafonds et du quotient familial ;
- Que l'indice pivot pour accéder à la PIM restauration d'1,29 € soit revu à la hausse et puisse, comme la PIM elle-même, évoluer chaque année pour suivre l'augmentation du coût de la vie.

Pour les AESH :

- La création d'un statut Fonction publique, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et de la mutualisation des moyens, la régularisation immédiate et rétroactive des quotités de service (62%), le paiement sans délai des frais de déplacement et de l'indemnité de frais de repas conformément à la circulaire de 2006 ainsi que l'information des AESH sur leurs droits dans ce domaine.

Pour l'information des agents :

- L'information nécessaire pour que tous les personnels concernés soient au courant des aides dont ils peuvent bénéficier. Ils doivent en être informés dès leur prise de poste et des nouveautés annualisées par plusieurs vecteurs de communication.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à satisfaire ces revendications.

Pour la FNEC-FP FO,
Nathalie CALASCIBETTA